



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension de 5515m2 du site IKEA a Strasbourg (67)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI STRASBOURG CRONENBOURG

Raison sociale

SCI STRASBOURG CRONENBOURG

N° SIRET

41312649100021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Jacquet

Prénom(s)

Fabien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise l'extension du site de vente IKEA Strasbourg et une restructuration du parking et des éléments paysagers. L'extension prévoit 5 515m² de nouvelle surface plancher pour permettre à l'activité d'atteindre 26 618m²

Le bâtiment existant répond aux normes de propriété coupe feu, protection contre l'incendie, de temps d'évacuation. L'extension sera également réalisée pour répondre à ces exigences. Le site est destiné à la réception, la vente, l'entreposage et l'expédition de l'ensemble des références IKEA disponibles en magasin (ameublement, décoration, épicerie, électroménagers, luminaires, linge de maison, ...). Il n'y a pas de produits dangereux.

La reprise des espaces extérieurs inclus :

- La suppression de 308 places de parking et la reorganisation des voiries ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture et en ombrières sur parking ;
- La mise en place de bornes électriques clients, collaborateurs et transporteurs ;
- L'augmentation des espaces verts et la création de formations végétales ;
- La mise en place de noues paysagères pour une meilleure gestion des eaux pluviales et

4.2 Objectifs du projet

Le comportement d'achat client a fondamentalement évolué ces dernières années en faisant une part de plus en plus importante au digital, devenu un outil indispensable aux habitudes d'achat clients. Ce nouveau service a ouvert également de nouveaux horizons au magasin sur de nouveaux services tels que les livraisons à domicile ou le "Cliquez et Emportez". Avec le développement de ses activités et de ces nouveaux modes de consommation, le magasin IKEA Strasbourg ouvert depuis 1999, fait désormais face à un manque d'espace logistique, devenu source de difficultés d'exploitation.

Dans le cadre de ce projet, une vingtaine d'emplois dédiés à la logistique seront créés.

Le projet ambitionne d'atteindre un haut niveau d'exemplarité environnementale en privilégiant des solutions durables, telles que l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrière), l'emploi de matériaux éco-responsables, ainsi que l'amélioration des espaces extérieurs à travers la désimperméabilisation des sols, l'augmentation des surfaces végétalisées et une gestion optimisée des eaux pluviales sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comporte les phases suivantes :

- Gestion des espèces envahissantes présentes sur site,
- Prise en compte de la présence potentielle de l'avifaune et le lézard des murailles
- Démontage de la voirie, du parking et du réseau eaux pluviales existants
- Le terrassement du sol du site
- Réalisation des fondations profondes de type pieux à 7m de profondeur
- La mise en place d'un nouveau réseau d'assainissement (EU/EP) et de bassins de rétention
- La construction de l'extension de 5 515 m² et des voiries et parkings associés,
- L'aménagement de places de stationnement véhicules et des ombrières associées
- L'aménagement paysager du site comprenant 12 749 m² d'espaces de pleine terre (+17%), et l'implantation de 82 nouveaux arbres
- La mise en place d'une noue paysagère et d'une cuve 180 m³ de réutilisation des eaux pluviales de toiture

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'accès pour les poids lourds se réalise à l'ouest du site par la rue de l'Entreloch. Il est contrôlé et permet d'accéder aux deux zones de quai : une zone préexistante liée au déchargement et une nouvelle zone au sein du dépôt logistique dédiée aux départs de livraisons. Un flux livraison augmente à 24 camions/jour (12 PL et 12 VL /j) contre 14 camions/jours actuellement (6 PL et 8 VL /j).

L'accès des véhicules légers au parking se réalise via la rue Jean-Jacques Kristler. Ce flux est prévu à la baisse (-4%) de par l'augmentation de l'activité Click&Collect.

La partie du magasin dédiée au libre service et aux caisses sera agrandie. L'organisation de ces espaces n'est pas modifiée.

La partie dépôt logistique au sein de l'extension, occupera 4969m². Les livraisons par poids lourds arrivent à l'arrière du magasin, où elles sont déchargées sur le quai et stockées dans un dépôt réservé au personnel. Les produits sont rangés sur des racks selon leur rotation : ceux à forte rotation en bas, les autres en hauteur. Les produits alvéolaires, pour prévenir les incendies, sont stockés au sol.

Le bâtiment sera chauffé via des pompes à chaleurs géothermiques.

Un local de charge batterie (non soumis à ICPE) est situé au sein de la zone de quai existante.

Les locaux techniques et dépôts logistiques auront un accès restreint et répondront aux exigences réglementaires associées (ATEX, propriétés coupes feu, détection,...).

Des panneaux photovoltaïques seront présents sur la toiture de l'extension ainsi que sur des

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Contrôlée (ICPE); permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet sur la parcelle	(28647, m ²)
Surface de plancher projet	(26618, m ²)
Espaces verts (pleine terre / sur dalle engazonnée)	(16086 (12749+ 3337), m ²)
Parking (public + logistique):	(24505 (19569 + 4936), m ²)
Panneaux photovoltaïques (toiture extension +187 places en	m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 26 Voie : Place de l'Abattoir

Lieu-dit :

Localité : 26 Place de l'Abattoir 67200 Strasbourg

Code postal : 67200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 7°43'51"E Lat. : 48°36'0"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de l'Eurometropole, zone UXd4

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une Zone d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique. La ZNIEFF la plus proche se trouve a 4.5 km a l'Est du site d'etude, il s'agit d'une ZNIEFF de type 1 nommee "Foret rhenane de la Robertsau" et d'une ZNIEFF de type 2 : "Ancien lit majeur du Rhin de Strasbourg a Lauterbourg"
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. L'Arrete Prefectoral de Protection de Biotope (APB) le plus proche est present a 11.8 km (Prairies A Oeillets Superbes Et A Courlis Cendre De Hoerd). Le projet ne presente aucun lien fonctionnel avec l'APB le plus proche.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin ou regional, une reserve naturelle ou une zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet se situe sur un territoire concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat dans le Bas-Rhin, approuvé le 28 juin 2019. La compatibilité du projet avec ce plan de prévention sera assurée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni un site patrimonial remarquable. L'extension est située à 500m de la Villa Scheyder, inscrite comme monument historique (AC1) (Arrêté préfectoral le 2022-07-07). ~~Les deux sites sont séparés par un espace résidentiel~~
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La parcelle n'est répertoriée dans aucun zonage d'enveloppe d'alerte des zones humides effectives ou probable
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le projet se situe sur la commune de Strasbourg couverte par : - PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg - PPRT Port-aux-Petroles
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé le 20 avril 2018 - PPRT Port-aux-Petroles approuvé le 28 novembre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est situé sur un ancien abattoir référencé sur BASIAS. Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé (Annexe 10). Les investigations ont mis en évidence l'absence de PID et de COV et une qualité des remblais acceptable malgré la présence de trace d'hydrocarbures (non liée à l'activité IKEA). Les terres potentiellement polluées feront l'objet d'un plan de gestion en phase
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Strasbourg ne fait pas partie d'une ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'eau destiné à la consommation humaine ou périmètre associé n'est présent à proximité du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit se situe sur la commune. Le site inscrit le plus proche est le " Terrains autour de la roche " , situé à plus de 35km du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Les sites sites Natura 2000 les plus proches sont situe a 4.6 km du site: - Directive oiseaux : Vallee du Rhin de Lauterbourg a Strasbourg - Directive Habitats : Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe ne se situe sur la commune. Le site classe le plus proche est la "Roche de Dabo" , situe a plus de 35km du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase exploitation, l'alimentation en eau du site est assurée par le reseau public (Entre 4600m3 et 5000m3 sans vidange des cuves sprinklers (2x565m3)) et par reutilisation des eaux pluviales de toiture pour les WC, urinoirs et le nettoyage des sols (autolaveuses). Le projet ne necessitera pas de rabattement de nappe en phase chantier pour la mise en place des fondations.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou impact sur la masse d'eau n'est prévu par l'extension. Le mode de chauffage par geothermie fait deja l'objet d'une declaration du 13/12/2023 enregistree sous le numero 15640 pour l'installation geothermique de minime importance enregistree sous le numero 12384 .
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il necessitera environ: 14306 m3 de deblais et 10006 m3 de remblais. Les deblais seront orientes vers les filieres dument autorisees en fonction de leur qualite suivant un plan de gestion des terres polluees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Un apport de materiaux est necessaire pour realiser les corps de structure des chaussées et les espaces verts.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Leur origine sera definie par les entreprises en charge des travaux en fonction des criteres : caracteristiques attendues, cout et distance au site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet integre une zone urbanisee equipe de l'ensemble des equipements et reseaux necessaire. Le projet s'implante sur un reseau fournissant plus de 30 millions de m3 d'eau potable annuellement. Le besoin projet represente 5188,7m3 soit 0,017 % de cette capacite. Le projet sera relie a la STEP Strasbourg-La Wantzenau, de capacite 1 000 000EH, traitant 98.5 % de
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site est historiquement fortement impermeabilise (82.2% du site). L'extension ne prevoit pas d'augmentation significative du derangement actuel pour la faune deja largement accoutumee. Les espaces verts amelioreront les conditions environnementales pour la faune. Une etude faune flore (Annexe 8) a permis de conclure que le site ne presente
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans ou a proximite d'un site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situe sur une zone anthropisee, impermeabilisee sur la majorite de sa superficie (82,2%). Le projet n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Actuellement, le site compte 49 863m² de surface impermeable contre 45 676m² apres projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le risque majeur presente par l'activite de stockage de matieres combustibles est le risque incendie. Des mesures de prevention et de protection sont prevues (detection precoce sans temporisation, sprinklage de toutes les cellules, accessibilite aux SDIS, moyens en eaux et en retention suffisamment dimensionnes).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situe hors de tout alea et zonage reglementaire lie a un PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Une etude de sites et sols pollues (DIAG +EQRS) a ete realise. Sur le base d'hypotheses realistes et securitaires, les resultats confirment la compatibilite de la qualite du sous sol du site avec l'usage prevu
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'analyse des enjeux sanitaires demontre l'absence de risques sanitaires.(Annexe 10)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera une augmentation du trafic logistique et une diminution du trafic de véhicules légers. L'étude trafic (Annexe 11) conclut que le projet devrait induire une baisse légère des flux sur les périodes horaires les plus chargées. Le carrefour d'accès sera désengorgé par la mise en place d'une entrée et d'une sortie visiteur à double voie et d'un accès unique.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des mesures de bruit ont été réalisées pour qualifier l'environnement initial. Une modélisation de l'activité et des équipements futurs a permis de vérifier le respect des valeurs réglementaires (23/01/07) en limite de propriété et
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les mesures existantes et modélisées concluent en l'absence de nuisances sonores impactant le site. (Annexe 12)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'activité n'est pas à l'origine de vibrations nécessitant des mesures particulières.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le magasin et son enseigne ne seront pas éclairés la nuit. L'éclairage de voirie et de façade seront orientés vers le bas et vers l'intérieur de la parcelle. Le projet respectera l'arrêté du 27/12/18
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est situé au sein de l'air urbain de l'euro métropole. Une pollution lumineuse est présente sur une large échelle.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet engendra des rejets dans l'air liés à la circulation des véhicules. Cependant ceux-ci sont vus à la baisse.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet engendre des rejets d'eau usées domestiques et d'eaux pluviales. Les eaux pluviales de voirie passent par un séparateur hydrocarbure avant de rejoindre le réseau EP. Les EP de toitures rejoignent une cuve de 180 m³.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des eaux d'extinction en cas d'incendie, confinées sur site grâce à un bassin de rétention correctement dimensionné, équipé d'une vanne de barrage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité du magasin et de la logistique générera des déchets de type : carton, plastique, bois. Des déchets dangereux pourront être générés ponctuellement lors des opérations de maintenance des installations. L'ensemble de ces déchets sera trié sur site, stocké à l'abri des intempéries et régulièrement évacué du site par les filières dûment autorisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'activité est présente depuis 1999 et s'implante dans une zone d'activité économique (UX) au titre du PLUi de l'Eurometropole (UX). Elle est ainsi parfaitement intégrée à la zone d'activité Strasbourg Cronembourg.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet d'extension vise à intensifier l'activité existante sur la même parcelle. L'usage du sol ne sera donc pas impacté.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est situé dans une zone d'activité où il y a de nombreuses activités génératrices de bruit, de trafic, de rejets d'eaux pluviales et d'éclairage. L'extension permet d'améliorer la situation actuelle de la parcelle et de diminuer l'impact de l'activité :

- Amélioration de la gestion des eaux pluviales par l'augmentation des surfaces de pleine terre et de noues sur chaque place mises en evergreen non situées sous les ombrières et non au-dessus du vide sanitaire permettant de favoriser l'infiltration et l'évapotranspiration des petites pluies, la réutilisation d'eaux de pluie
- Une amélioration des conditions de circulation et la diminution du nombre de places de parking
- La production d'énergie verte pour viser l'autoconsommation et un chauffage par géothermie

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le diagnostic écologique conclut à l'absence d'intérêt notable pour la faune et la flore. La gestion des eaux pluviales est optimisée grâce à des noues, la désimperméabilisation et un système de récupération d'eau en cuve. L'éclairage modernisé par des LED réduit la consommation énergétique, tandis que des ombrières et bornes de recharge favorisent une mobilité bas carbone. Les réseaux ont été reorganisés pour maintenir les fonctionnalités du site pendant les travaux. Une analyse des sols confirme leur qualité, compatible avec l'usage futur et l'absence de pollution significative. Les études acoustiques ne révèlent aucune nuisance sonore ni vibration préoccupante, et l'optimisation des flux de circulation devrait réduire les émissions globales. Ces résultats, annexes à cette demande, démontrent des impacts environnementaux

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

R.1 Réduire la pollution atmosphérique : Le trafic sera optimisé avec une voie de circulation en sens unique. Des bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées, alimentées par des panneaux solaires sur ombrières pour favoriser la mobilité verte et l'autoconsommation d'énergie. De plus les livraisons aux clients depuis le magasin vers leur domicile seront assurées par des camionnettes 100 % électriques.

R.2 Réduire l'impact sur l'eau : Un système durable de gestion des eaux pluviales sera mis en place : noues, jardins de pluie reliés aux eaux de pluie des ombrières et dispositifs d'infiltration. Une cuve de 180 m³ collectera les eaux pluviales pour leur réutilisation. Les eaux issues des voiries seront prétraitées par un séparateur d'hydrocarbures.

R.3 Réduire les îlots de chaleur : L'utilisation de revêtements clairs et l'implantation de 193 nouveaux arbres (contre 32 abattus) contribueront à atténuer les températures élevées. Des ombrières photovoltaïques seront installées autour des bornes de recharge électriques.

R.4 Réduire les risques liés aux déchets : La zone dédiée aux déchets sera réaménagée pour s'adapter aux volumes accrus. Les déchets seront triés, stockés à l'abri et collectés selon une fréquence adaptée afin de prévenir toute pollution.

R.5 Réduire les impacts sur la faune et la flore : Des aménagements spécifiques sont prévus pour les espèces protégées. Les nouveaux espaces verts contribueront à renforcer la capacité d'accueil écologique du site.

R.6 Réduire la pollution lumineuse : L'éclairage pourra être orienté vers l'intérieur du site et le

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension réaffirme l'engagement d'IKEA à réduire l'impact de ses activités sur ses sites. L'extension de l'activité à Strasbourg offre l'opportunité de minimiser ces impacts tout en améliorant la qualité des aménagements extérieurs, avec pour objectif la certification BREEAM Very Good. Les impacts en phase chantier et exploitation ont été analysés dans diverses études annexées, concluant à l'absence d'impact non maîtrisé et à une non-dégradation du milieu par rapport à l'activité existante. Les mesures adaptées sont résumées dans les mesures ERC. À noter : la réduction des pollutions et nuisances, l'augmentation des espaces verts et perméables, la diminution des îlots de chaleur urbain, ainsi qu'une gestion optimisée des eaux pluviales et des habitats. Ce projet présente des impacts maîtrisés et positifs, ne nécessitant pas

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **Hullin**

Prénom **Aymeric**

Qualité du signataire Mandataire, charge d'etude chez Elvia Group

À Cachan

Fait le 13-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)